



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-septième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise à œuvre (APIRG/27)

5 et 6 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne

Création du Groupe d'étude national d'enquête et d'analyse des incidents ATS

(Document présenté par le Nigeria)

RÉSUMÉ	
Ce document présente des informations sur les initiatives stratégiques adoptées par le Nigéria pour mettre en œuvre la Conclusion 8/09 de la réunion RASG-AFI/8 sur la notification, l'enquête et l'analyse des graves incidents/événements ATS.	
La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de ce document	
<i>Objectifs stratégiques</i>	A – Sécurité B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

- 1.1. Une enquête récente sur la procédure de notification, d'enquête et d'analyse des incidents/événements ATS graves a révélé qu'il était absolument nécessaire d'améliorer les délais de conclusion des activités d'enquête et de publication des rapports finaux.
- 1.2. Après avoir dûment pris en considération les facteurs responsables des retards et de la lenteur des notifications, des enquêtes et des analyses des incidents/événements ATS graves, la DGCA, conformément aux dispositions de la Conclusion 8/09 de RASG-AFI/8, a créé le 25 août 2024 le Groupe national d'enquête et d'analyse des incidents ATS, dans le seul but d'assurer des enquêtes et des analyses en temps opportun des incidents/événements ATS graves signalés.
- 1.3. Les membres du Groupe ont été sélectionnés parmi les Régulateurs, les ANSP, les militaires, les exploitants et d'autres parties prenantes de l'ATS.

2. ANALYSE

- 2.1. Pour s'acquitter de son mandat, le Groupe a organisé, au cours de la dernière semaine de septembre 2024, le premier atelier de sensibilisation aux enquêtes et à l'analyse des incidents ATS.

- 2.2. Au cours de l'atelier, les participants ont été amenés à comprendre la nécessité de notifier, d'enquêter et d'analyser en temps opportun les incidents/événements ATS graves signalés, en tant que véritable outil d'amélioration des performances en matière de sécurité aérienne et de renforcement de la capacité/de l'efficacité.

3. SUITE À DONNER PAR LA REUNION

- 3.1. La réunion est invitée à :

- (a) Prendre note des informations données dans ce document ; et
- (b) Encourager les autres Etats membres à faire de même.